

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°T038-2025

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,  
Avec route barrée Chemin de la Tuilière, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande en date du 19 mars 2025 de Monsieur PIGNON Patrick, pour des travaux de réfection de toiture par la société BUISSON,

*Vu* l'état des lieux,

**Considérant** que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le chemin de la Tuilière sera interdit à la circulation le temps des travaux.

ARTICLE 2 : Le camion de la société BUISSON est autorisé à stationner sur la chaussée pour effectuer les réparations.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable le lundi 24 mars et le mardi 25 2025 de 8h à 17h.

**Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.**

ARTICLE 4 : La société BUISSON est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société BUISSON, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur PIGNON Patrick

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 20 mars 2025

le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 20/03/25

